

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 1<sup>er</sup> novembre 2016, à compter de 20h00.

**Sont présents :**

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Pierre St-Louis, et Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absences motivées du conseiller Claude Lacasse et de la conseillère Sylvette Savaria.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2016-11-187**

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 octobre 2016 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) Dépôt de documents :
    - i. Rapport annuel de monsieur le maire
    - ii. États comparatifs des revenus et dépenses
    - iii. Budget de l'AIBR pour 2017 – Adoption
    - iv. Transport adapté – Grille tarifaire
    - v. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
    - vi. Budget de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour 2017 – Adoption
  - d) Règlement n° 300, règlement déterminant le tarif du service incendie pour feu de véhicules – Adoption
  - e) Avis de motion – Règlement n° 289-1 modifiant le règlement n° 289 concernant le règlement général de la bibliothèque
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
  - b) Déneigement du stationnement du Centre communautaire et des bornes fontaines 2016-2017 – Octroi du contrat
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
  - a) Rapport de la représentante
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
  - a) Rapport du représentant
  - b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Reddition de compte

- c) Réfection de la chaussée montée Labonté – Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

#### 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

- a) Rapport de la représentante

#### 9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport des représentants
- b) Premier projet de règlement n° 275-5 modifiant le règlement de zonage n° 275 afin de, entre autres choses, modifier le plan de zonage, d'autoriser les maisons bigénérationnelles et les commerces complémentaires à l'usage résidentiel à l'ensemble de son territoire, d'harmoniser les normes de sécurité autour des piscines au règlement provincial pour le même sujet et d'apporter des précisions à certains articles – Adoption

#### 10- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

#### 11- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial, au Comité de la bibliothèque et au Comité des loisirs pour les activités tenues à l'occasion de la fête de l'Halloween
- c) Fête nationale 2017 – Réservation de chapiteaux
- d) Motion de remerciements à Monsieur Réal Jacques – Don

#### 12- LOISIRS

- a) Rapport du représentant
- b) Entretien de la patinoire 2016-2017 – Octroi du contrat
- c) Déneigement de la patinoire 2016-2017 – Octroi du contrat

#### 13- AUTRES DOSSIERS

#### 14- CORRESPONDANCE

#### 15- PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

### **3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016 – ADOPTION**

**2016-11-188**

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

### **4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 octobre 2016**

La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

#### **b) Lecture et adoption des comptes**

**2016-11-189**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2016 au montant de 45 567.72 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au montant 45 567.72 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**c) Dépôt de documents :**

**i. Rapport annuel de monsieur le maire :**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, monsieur le maire Daniel Plouffe dépose son rapport sur la situation financière de la Municipalité pour l'année 2016.

**ii. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses**

**2016-11-190**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal du Québec à l'effet que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour la période écoulée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

**DE PRENDRE ACTE** des états comparatifs pour la période écoulée tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**

**iii. Budget de l'AIBR 2017 – Adoption**

**2016-11-191**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du budget pour l'année 2017 de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu a été transmise à la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

**DE PRENDRE ACTE** dudit budget et de transmettre une copie de la présente résolution à la Régie.

**ADOPTÉE**

**iv. Transport adapté – Grille tarifaire 2017**

Les membres du conseil prennent connaissance de la grille tarifaire adoptée par le conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville à son assemblée du 13 octobre 2016, résolution numéro 2016-10-314.

**v. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chap. E-2.2), les membres du Conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

**vi. Budget de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent 2017 – Adoption**

**2016-11-192**

**CONSIDÉRANT** que le 26 octobre 2016, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2017 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie de ce budget a été transmise à la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

**CONSIDÉRANT** que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le budget 2017 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 26 octobre 2016.

**ADOPTÉE**

**d) Règlement n° 300, règlement déterminant le tarif du service incendie pour feu de véhicules – Adoption**

**2016-11-193**

**CONSIDÉRANT** que toute municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a édicté, par le décret 1201-89, le règlement sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des corporations municipales ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire adopter un règlement pour décréter que lorsque le service de protection contre l'incendie est requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, le propriétaire est assujéti à un tarif ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 septembre 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu ;

**D'ADOPTER** le « Règlement n° 300 ayant pour objet de déterminer le tarif du service incendie pour feu de véhicules.

**ADOPTÉE**

**e) Avis de motion – Règlement n° 289-1 modifiant le règlement n° 289 concernant le règlement général de la bibliothèque**

**2016-11-194**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Pierre St-Louis qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le premier projet de règlement n° 289-1 concernant le règlement général de la bibliothèque de la Municipalité de Calixa-Lavallée. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

**5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de spécial à signaler.

**b) Déneigement du Centre communautaire et des bornes fontaines 2016-2017 – Octroi du contrat**

**2016-11-195**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres paru dans le journal « L'Oiseau-Mouche », édition d'octobre 2016 ;

**CONSIDÉRANT** les deux (2) soumissions reçues et ouvertes par la directrice générale et secrétaire-trésorière le 20 octobre 2016 à 11h30 suivant la procédure établie au devis, à savoir ;

Monsieur Philippe Moreau :	3 500,00 \$
Ferme Daniel Jacques	2 250,00 \$

**CONSIDÉRANT** que les deux soumissions sont conformes au devis ;

**CONSIDÉRANT** que la soumission présentée par Ferme Daniel Jacques au montant de 2 250,00 \$ plus taxes est la plus basse ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

**DE CONFIER** à Ferme Daniel Jacques le déneigement du centre communautaire et des bornes fontaines pour la saison 2016-2017 pour un montant de 2 250,00 \$ plus taxes ; le paiement sera effectué en cinq (5) versements égaux payable entre décembre 2016 et avril 2017 inclusivement.

**ADOPTÉE**

## **6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

### **a) Rapport de la représentante**

Madame Sylvette Savaria étant absente, on mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

## **7- VOIRIE ET AQUEDUC**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Ghislain Beauregard nous mentionne que nous allons procéder à l'épandage de pierre au bout de la rue Berthiaume.

### **b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Reddition de compte**

**2016-11-196**

**CONSIDÉRANT** la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier dans le dossier numéro 00024564-1 – 59030 (16)- 2016-05-38, telle que confirmée dans la lettre du 6 septembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été effectués ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et résolu unanimement :

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 5 500\$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE**

### **c) Réfection de la chaussée montée Labonté – Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

**2016-11-197**

**CONSIDÉRANT** que la montée Labonté, comprise entre l'autoroute 30 et le rang Saint-Joseph, est sous la responsabilité du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

**CONSIDÉRANT** que la montée Labonté constitue l'artère principale qui relie la Municipalité de Calixa-Lavallée au nord à l'autoroute 30 et au sud la montée Verchères, menant à la route Richelieu (R-223)

**CONSIDÉRANT** que l'état du revêtement de la chaussée est en déficience majeure sur toute son étendue, autant en termes de confort de roulement, d'ornières et de fissurations ;

**CONSIDÉRANT** que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports néglige d'intervenir de façon adéquate, malgré nos demandes répétées, pour corriger une chaussée en fin de vie utile et qui représente un danger accru pour la sécurité des usagers et leur quiétude ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal de la Municipalité de Calixa-Lavallée est d'avis que les limites de vitesse sur la montée Labonté devraient être modulées, compte tenue de la configuration de la chaussée ainsi que des nombreuses entrées charretières donnant accès aux résidences des citoyens ainsi qu'aux champs en culture ;

**CONSIDÉRANT** que pour la sécurité des cyclistes et pour la prolongation du réseau cyclable de la MRC de Marguerite-D'Youville, une partie asphaltée devra y être ajoutée ;

**CONSIDÉRONT** que les camions lourds empruntent la montée Labonté et contribuent à la détérioration prématurée de la chaussée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité de Calixa-Lavallée demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

**QU'**une réfection complète de la chaussée de la montée Labonté à court terme afin d'assurer la sécurité des usagers, un confort de roulement de la chaussée ainsi que la quiétude des riverains ;

**QUE** la limite de vitesse soit modulée en tenant compte de la configuration de la chaussée de la montée Labonté ;

**QU'**une partie asphaltée supplémentaire soit prévue à la réfection de la montée Labonté afin d'assurer la sécurité des cyclistes et ainsi prolonger le réseau cyclable de la MRC de Marguerite-D'Youville ;

**D'**interdire la circulation des véhicules lourds et d'en autoriser la circulation locale seulement ;

**QUE** la présente résolution soit acheminée au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Monsieur Laurent Lessard ;

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit acheminée au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, Monsieur Martin Coiteux.

**ADOPTÉE**

## **8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ**

### **a) Rapport de la représentante**

Madame Sylvette Savaria étant absente, on mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

## **9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **a) Rapport des représentants**

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de spécial à signaler.

**b) Premier projet de règlement n° 275-5 modifiant le règlement de zonage n° 275 afin de, entre autres choses, modifier le plan de zonage, d'autoriser les maisons bigénérationnelles et les commerces complémentaires à l'usage résidentiel à l'ensemble de son territoire, d'harmoniser les normes de sécurité autour des piscines au règlement provincial pour le même sujet et d'apporte des précisions à certains articles – Adoption**

**2016-11-198**

**CONSIDÉRANT QUE** Le Conseil souhaite modifier certaines dispositions au Règlement de zonage (N° 275) ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 4 octobre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une soirée de consultation aura lieu le 6 décembre 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu

**D'ADOPTER** le « Premier projet de règlement n° 275-5 », modifiant le règlement no 275.

**ADOPTÉE**

## **10- ENVIRONNEMENT**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy mentionne que le maire de Varennes, Monsieur Damphousse, a été nommé administrateur au niveau de la SÉMI – qu’au niveau de la SÉMEC, l’approbation du Ministère de l’environnement a été reçue et que l’on verra la construction débiter bientôt – qu’il y a une prolongation du contrat pour le ramassage des résidus verts et qu’il y aura deux collectes en novembre.

## **11- CULTURE ET PATRIMOINE**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Pierre St-Louis mentionne qu’il n’y a rien de spécial.

### **b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial, au Comité de la bibliothèque et au Comité des loisirs pour les activités tenues dans le cadre de la fête de l’Halloween**

**2016-11-199**

**CONSIDÉRANT** les activités spéciales organisées sur les lieux du four à pain communautaire par le Comité culturel et patrimonial le 31 octobre et à la salle communautaire par le Comité des loisirs (décoration de citrouilles) et le Comité de la bibliothèque (Madame Bibitte), toutes deux le 22 octobre, à l’occasion de la fête de l’Halloween et le grand succès remporté à ces occasions ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil offre ses plus chaleureuses félicitations et remerciements au Comité culturel et patrimonial, au Comité des loisirs et au Comité de la bibliothèque et à tous les bénévoles qui ont participé à l’organisation et à la tenue de ces activités.

**ADOPTÉE**

### **c) Fête nationale 2017 – Réservation de chapiteaux**

**2016-11-200**

**CONSIDÉRANT** la réservation de chapiteaux faite auprès de Les chapiteaux Maska pour 1 chapiteau 20X40 et 2 chapiteaux 15X15 pour la fête nationale 2017 ;

**CONSIDÉRANT** la soumission présentée par Les chapiteaux Maska au montant de 1 103,76 \$ taxes incluses et que cette soumission prévoit un dépôt de 300 \$ pour confirmer la réservation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

**D’AUTORISER** la directrice générale à confirmer la réservation des chapiteaux et à payer le dépôt demandé pour cette confirmation.

**ADOPTÉE**

### **d) Motion de remerciements à Monsieur Réal Jacques – Don**

**2016-11-201**

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Réal Jacques a fait don d’une corde de bois qui a servi à alimenter le four à bois lors des différentes activités organisées par le Comité culturel et patrimonial ainsi que le Comité des loisirs ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil offre ses plus sincères remerciements à Monsieur Réal Jacques pour le don d’une corde de bois.

**ADOPTÉE**

## **12- LOISIRS**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Claude Lacasse étant absent, on mentionne qu'il n'y a rien de spécial à signaler.

### **b) Entretien de la patinoire 2016-2017**

**2016-11-202**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres publié dans le journal *L'Oiseau-Mouche*, édition d'octobre ;

**CONSIDÉRANT** la soumission présentée par Transport C. Jacques et Fils Inc. au montant de 4 700,00 \$ plus taxes pour l'entretien et l'arrosage de la patinoire pour la saison 2016-2017 ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune autre soumission n'a été reçue et que ces soumissions rencontrent les exigences du devis ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

**DE CONFIER** à Transport C. Jacques et Fils Inc. l'arrosage et l'entretien de la patinoire pour la saison 2016-2017 pour un montant de 4 700,00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

### **c) Déneigement de la patinoire 2016-2017 – Octroi du contrat**

**2016-11-203**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres publié dans le journal *L'Oiseau-Mouche*, édition d'octobre ;

**CONSIDÉRANT** la soumission présentée par Ferme Daniel Jacques au montant de 1 300,00 \$ incluant les taxes pour l'enlèvement de la neige à la patinoire pour la saison 2016-2017 ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune autre soumission n'a été reçue et que cette soumission rencontre les exigences du devis ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

**DE CONFIER** à Ferme Daniel Jacques l'enlèvement de la neige pour la même période pour un montant de 1 300,00 \$ incluant les taxes.

**ADOPTÉE**

## **13- AUTRES DOSSIERS**

Aucun autre dossier.

## **14- CORRESPONDANCE**

Rien de spécial à ce point.

## **16- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

- On demande des informations au niveau des commerces complémentaires en ce qui a trait au point 9 b.



**17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2016-11-204**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h25.

**ADOPTÉE**

---

**Daniel Plouffe**  
**Maire**

---

**Suzanne Francoeur**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**